

Linky : l'ANFR persiste et signe sur le faible rayonnement CPL

Les compteurs intelligents Linky continuent d'inquiéter les citoyens et les collectivités territoriales. En fin de semaine dernière, nous nous étions fait l'écho d'une réunion qui s'était déroulée à Montreuil (cf article : [Faut-il avoir peur du grand méchant Linky ?](#)). A l'occasion de cette conférence, les élus locaux s'interrogeaient sur les questions de santé publique. Le système Linky utilise le CPL (courant porteur en ligne, à 75 kHz) pour les échanges entre le compteur et le concentrateur. Et le CPL rayonne. D'où les craintes.

Pour répondre à ces interrogations, l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) a mené plusieurs expériences pour mesurer le rayonnement exact des compteurs Linky. [En mai dernier](#), elle a livré un premier jeu de mesures. On découvrait alors que, sur le plan du champ magnétique, le taux d'exposition des Linky (différentes générations avaient été testées) était 1000 fois inférieur à la valeur limite (soit entre 0,0031 et 0,00524 μ T). Quant au champ électrique, il était de l'ordre de 1V/m. Pour mémoire un décret prévoit que « *les valeurs limites sont respectivement de 6,25 μ T pour le champ magnétique et de 87 V/m pour le champ électrique* ».

Mais les mesures ont été faites en laboratoire et sont donc contestées par les anti-Linky. Pour eux, elles ne tiennent pas compte de la diversité des installations électriques dans les foyers, facteur qui amplifierait le niveau d'émission d'ondes électromagnétiques avec l'utilisation du CPL.

Test de nuit et sur le terrain, RAS

L'ANFR vient d'enfoncer le clou face aux détracteurs en publiant une deuxième salve de tests. Elle comporte deux volets : le premier porte sur les relevés du rayonnement pendant la nuit et le second propose des mesures sur le terrain. Sur le rayonnement nocturne, dont les tests se sont déroulés en laboratoire, l'ANFR montre dans les différents cas de figure que l'exposition est « *très en dessous des valeurs réglementaires* ». (cf tableau ci-dessous).



Le dernier volet a été réalisé *in situ* dans 5 foyers équipés de Linky de première génération (3 en intérieur et 2 en extérieur). Et les résultats sont là aussi sans appel : « *Les niveaux de champ magnétique maximal mesurés à 20 cm des compteurs varient entre 0,01 μ T et 0,03 μ T c'est-à-dire entre 200 et 600 fois moins que la valeur limite réglementaire.* » Et « *les niveaux de champ électrique maximal mesurés à 20 cm des compteurs varient entre 0,25 et 0,8 V/m, c'est-à-dire entre 100 et 350 fois moins que la valeur limite réglementaire* » (cf tableau ci-dessous).

20 cm en face des compteurs	Champ électrique	Champ magnétique
Valeur-limite réglementaire	87 V/m	6,25 μ T
Vouvray	0,3 V/m	0,03 μ T
Montlouis A	0,8 V/m	0,015 μ T
Alfortville A	- ¹	0,03 μ T
Alfortville B	0,3 V/m	0,03 μ T

Conscient que ces chiffres vont être soumis à la critique, l'ANFR précise qu'elle va continuer à réaliser des tests pour lever toute ambiguïté.

A lire aussi :

[Linky, c'est aussi un projet de Big Data](#)

[Des communes boudent l'installation des compteurs Linky](#)